

DECISION N°2022-175/CP

OBJET :

**FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE DENAIN
Lot 2 : Fournitures de vêtements de travail pour les agents de la Police Municipale et les agents d'enquête**

1. Commande publique

2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2113-1, R.2123-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la fourniture de vêtements de travail pour les services de la ville de Denain pour le lot 2 : Fournitures de vêtements de travail pour les agents de la Police Municipale et les agents d'enquête sera signé par mes soins avec la société GK PROFESSIONAL SA – 159, Avenue Galliéni – 93170 BAGNOLET.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel : 3 000 euros HT

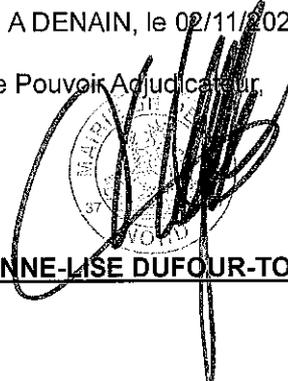
Montant maximum annuel : 5 000 euros HT

Article 3 : Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 02/11/2022

Le Pouvoir Adjudicataire,


ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire